

Rappel du nom et prénom.....

L'association « Les Arts à Saint Paul » décline toute responsabilité en cas de détérioration, vol, etc. Les exposants soucieux de garantir leurs œuvres doivent contracter une assurance individuelle.

- Je reconnais avoir pris connaissance des conditions et les accepte sans réserve (cochez la case).

Pour préserver la qualité de l'exposition, les œuvres sont soumises à un jury de sélection, dont la décision sera sans appel, les artistes seront contactés au début du mois de juin 2023 pour leur faire part de la décision. Néanmoins, les organisateurs se réservent le droit de ne pas présenter les œuvres dont le caractère leur paraîtrait incompatible avec la bonne tenue de l'exposition.

Les copies ne seront pas acceptées.

Le règlement du droit d'accrochage de 25€ ne sera payé que par les artistes sélectionnés, après confirmation de la part du comité.
N'envoyez pas de chèque avec votre bulletin d'inscription !

La participation à l'exposition implique, dans la mesure du possible, l'obligation morale de tenir au moins 2 permanences:

Les horaires des permanences :

Du lundi au samedi: de 14h - 16h et de 16h - 18h. Jeudi nocturne 18h-20h

Les dimanches: de 10h-12h, de 12h-14h, de 14h-16h et de 16h- 18h.

<u>Jour et date</u>	<u>Horaires</u>	<u>Horaires</u>

Pour tout renseignement vous pouvez contacter :

Mme. Isabelle HECKELMANN (Présidente) 06 85 07 26 17

par courriel: exposaintpaul@gmail.com

Renvoyez votre bulletin d'inscription avec les images de vos œuvres, par courrier, à :
« **Les Arts à Saint Paul** », Mairie, 225 Rue Serpentine, 24800 SAINT PAUL LA ROCHE.

Ou par courriel à : exposaintpaul@gmail.com

Fait à..... le / / 2023

Signature.....